

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 30 JUIN 2024 MARTILLAC

	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL
Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne) (15)	1053	860	1913

I LES BULLETINS BLANCS				
1	Les bulletins sans mention et de couleur blanche et enveloppes vides	28	23	51

II BULLETINS ET ENVELOPPES NULS				
2	Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante et les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître			0
3	les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe et les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires			0
4	Les bulletins écrits sur papier de couleur			0
5	les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes	9	5	14
6	Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions		2	2
7	les bulletins établis au nom de candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe		5	5
8	Les bulletins comportant un ou plusieurs noms autres que celui des candidats ou de son remplaçant			0
9	Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'une personne qui n'est pas candidate ni remplaçante à l'élection concernée			0
10	Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'un animal			0
11	Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation.	1		1
12	les bulletins établis au nom d'un candidat ne figurant pas sur la liste arrêtée par le représentant de l'Etat		1	1
13	Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les candidats ou les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite			0
14	Les circularies utilisées comme bulletin		3	3
15	Les bulletins imprimés ne comportant pas le nom d'un des candidats et l'une des mentions suivantes : "remplaçant" ou suppléant", précédée ou suivie du nom de la personne désignée par ce candidat comme remplaçant sur sa déclaration de candidature			0
16	Les bulletins sur lesquels le nom du remplaçant ne figure pas en caractères de moindres dimensions que celui du candidat			0
17	Les bulletins manuscrits ne comportant pas le nom du candidat ou celui du remplaçant désigné par le candidat ou sur lesquels le nom du remplaçant a été inscrit avant celui du candidat			0

Total II des enveloppes et bulletins annulés, soit la somme des lignes 2 à 17

10 16 26

restent comme suffrages exprimés (nombre de votant - I-II) *

1071 867 1836

	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL	%
Sophie METTE / Modem/Ensemble	387	302	689	37,53
Jean Philippe DELCAMP Lutte Ouvrière	14	14	28	1,53
Corinne MARTINEZ PS/Nouveau Front Populaire	275	220	495	26,96
Sylvie MANTEL Reconquête	14	16	30	1,63
François-Xavier MARQUES Rassemblement National	325	269	594	32,35

TOTAL	1015	821	1836	100,00
--------------	-------------	------------	-------------	---------------

* chiffre à reporter à la rubrique correspondante en haut et à gauche de la première page du procès-verbal

TOTAL 1836